

10 janvier 2008

- Ouverture et calendrier de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.
- Reprise de la cotation des actions de la société.

ALAIN AFFLELOU

(Eurolist)

- 1 - Le 8 janvier 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société ALAIN AFFLELOU au prix de 42 € par action (cf. Décision et Information 208C0044 du 8 janvier 2008).

La note d'information conjointe de la société 3 AB Optique Financement et de la société ALAIN AFFLELOU (visa n° 08-001 du 8 janvier 2008) a été diffusée ; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et diffusées (cf. communiqué de l'initiateur et de la société visée publié le 10 janvier 2008).

En application des articles 231-32 et 236-7 du règlement général, l'offre publique de retrait sera ouverte du **11 janvier au 24 janvier inclus**. Le retrait obligatoire interviendra le 25 janvier 2008.

Euronext Paris SA publiera les conditions de réalisation de l'offre et le calendrier détaillé.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé de reprendre la cotation des actions ALAIN AFFLELOU le 11 janvier 2008.